EUREKA AUDIT & CONSEILS
47, BD REPLUBLIQUE
BP 15 160 DAKAR
SÉNÉGAL

MAZARS SÉNÉGAL
14, BD DJILY MBAYE
BP 22 440 DAKAR
SÉNÉGAL

BANK OF AFRICA SÉNÉGAL
«BOA SÉNEGAL»

Immeuble Elan
Route de Ngor-Almadies
BP 1992 Dakar
SENEGAL

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'acte uniforme relative aux droits des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre attestation sur le tableau d'activités et de résultat, et le rapport d'activité de la BOA Sénégal, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018.

Ces documents ont été établis par la Direction de la société. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes professionnelles applicables au Sénégal. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toutes personnes compétentes les informations que nous avons estimées nécessaires, et à en apprécier la sincérité.

A l'issue de nos travaux, nous formulons les observations suivantes :

- BOA Sénégal n'a pas comptabilisé dans le cadre du bilan d'ouverture au 01 janvier 2018 les ajustements résultant de l'application du PCBR conformément à l'instruction n°23-11-2016 de la BCEAO relative aux modalités de première application du Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA notamment :
  - les déclassements et provisions identifiés sur le portefeuille au 01 janvier 2018 conformément à l'instruction n°26-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance qui s'élèvent respectivement à 10 153 millions FCFA et 1 113 millions FCFA.

- l'impact des retraitements sur les commissions au titre de l'exercice 2017 qui n'a pas été déterminé et comptabilisé par la Banque en report à nouveau dans le bilan d'ouverture au 01 janvier 2018.

- La revue du portefeuille au 30 juin 2018, fait ressortir que, conformément à l'instruction n°26-11-2016 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, des déclassements et provisions complémentaires n'ont pas été déterminés et comptabilisés par la Banque.
- La Banque n'a pas procédé à l'évaluation de ses titres de participation au 30 juin 2018, conformément à l'article 26 de l'instruction n°29-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des titres appartenant aux établissements de crédit.

A l'exception des points décrits dans les paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives qui nous laissent à penser que les comptes intermédiaires au 30 juin 2018 ci-joints faisant ressortir un bénéfice net de 3 802 millions FCFA, ne sont pas sincères et ne donnent pas, sur tous les aspects significatifs, une image fidèle conformément aux principes comptables édictés par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les postes du compte de résultat au 30 juin 2018 présentés dans le tableau d'activités et des résultats ont été préparés conformément à l'instruction n°23-11-2016 de la BCEAO relatives aux modalités de première application du Plan Comptable Bancaire Révisé. L'article 6 de cette instruction exonère les établissements de crédit de l'élaboration d'informations relatives au premier semestre 2017 selon le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA. En conséquence, les informations du compte de résultat au 30 juin 2018 ne sont pas comparables à celles du 30 juin 2017.

Les Commissaires aux Comptes

EUREKA AUDIT & CONSEIL	**MAZARS SENEGAL**
Babacar Makhtar WADE	Hamadou TINI
Associé	*Associé*

Dakar, le 25 octobre 2018